

---

DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

30 Juin 2017

---

**OBJET : Détermination des taux de promotion pour l'avancement aux échelons spéciaux et à la classe exceptionnelle de certains grades de catégorie A et aux grades de l'échelle C2 de la catégorie C, pour les années 2017 et 2018**

L'an deux mille dix-sept et le Vendredi trente Juin, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

**ETAIENT PRESENTS :**

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI,  
Solange BIAGGI, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET,  
Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO,  
Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Haouaria HADJ-CHIKH,  
Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE  
DISSES, Richard MALLIE, Christophe MASSE, Danielle MILON, Yves MORAINÉ,  
Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL,  
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY,  
Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Patricia SAEZ,  
Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA,  
Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

**ETAIENT EXCUSES :**

Patrick BORE donne procuration à Danielle MILON,  
Laure-Agnès CARADEC donne procuration à Didier REAULT,  
Maurice DI NOCERA donne procuration à Jean-Marc PERRIN,  
Jean-Claude FERAUD donne procuration à Patricia SAEZ,  
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,  
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,  
Lucien LIMOUSIN donne procuration à Corinne CHABAUD,  
Véronique MIQUELLY donne procuration à Bruno GENZANA,  
Henri PONS donne procuration à Marie-Pierre CALLET

**ETAIT ABSENT :**

Hélène GENTE-CEAGLIO



DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2017

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / MME VÉRONIQUE MIQUELLY

## DELIBERATION

**OBJET :** Détermination des taux de promotion pour l'avancement aux échelons spéciaux et à la classe exceptionnelle de certains grades de catégorie A et aux grades de l'échelle C2 de la catégorie C, pour les années 2017 et 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, conformément à l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et suite à l'avis du comité technique paritaire du 22 juin 2017, d'adopter les taux de promotion suivants pour les années 2017 et 2018 :

- 50 % maxima, au lieu de 40 % comme indiqué dans le rapport, pour l'avancement aux grades de catégorie C de l'échelle C2 de rémunération toutes filières professionnelles confondues,
- 20 % maxima pour l'accès aux échelons spéciaux créés au sommet des grades d'administrateur général, ingénieur hors classe et attaché hors classe ainsi qu'à la « classe exceptionnelle » du grade d'ingénieur général.

Lorsque l'application du taux de promotion n'aboutit pas à un nombre entier, le nombre de promus est arrondi à l'entier supérieur. Cette règle s'applique pour l'ensemble des taux votés toutes filières professionnelles confondues (A, B et C) jusqu'en 2018.

Les incidences financières liées au vote de ces taux sont imputées aux chapitres 011, 012, 016, 65, 6586 et 017 du budget départemental, des budgets annexes du LDA (07), des Ports (06) et Groupe 2 des budgets annexes du CMPPD (04) et de la DIMEF.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé**

**Nathalie Tarrisse**

**Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**